



Communiqué de presse
14 novembre 2018

La Ville de Tournettes-sur-Loup rejoint le réseau disque vert pour encourager le plus grand nombre à rouler plus écologique

Alors même que le prix des carburants flambe, la Ville de Tournettes-sur-Loup souhaite rejoindre la dynamique positive et incitative lancée il y a dix ans par l'Association des Voitures Écologiques : le disque vert.

Le dispositif offre 1 h30 de stationnement aux véhicules écologiques GPL, GNV, électriques, hybrides, flexfuel E85, ou inférieurs à 3 mètres émettant moins de 100g/km de CO₂, ou à ceux utilisés en autopartage.

Pour les zones bleues de la Ville, il s'agit donc d'un doublement du temps de stationnement, mais surtout d'un clin d'œil en direction de ceux qui font l'effort de préférer des véhicules plus respectueux de l'environnement et de la santé publique, et qui bénéficient dès à présent de prix de carburants bien moins chers à la pompe (de l'ordre de 0,85€ / litre pour le GPL, 0,65€ / litre pour le superéthanol E85, environ 1 euro d'électricité pour 100 kilomètres pour le véhicule électrique ou hybride rechargé chez soi). Rappelons par ailleurs que l'immense majorité de ces véhicules peuvent bénéficier de pastille Crit'Air leur permettant d'entrer dans les futures Zones à Circulation Restreintes déjà en place à Paris, Grenoble ou Lyon, et qui devraient peu à peu couvrir la plupart des métropoles françaises.

Après délibération en conseil municipal le 18 juin 2018, le maire a par ailleurs récemment paraphé la convention de mise en réseau des villes disque vert, permettant ainsi aux propriétaires de véhicules écologiques de bénéficier de cet avantage dans l'ensemble des collectivités signataires, et ce à l'échelle nationale.

A ce jour, ont ratifié cette même convention les villes d'Alès (30), Angoulême (16), Arras (62), Avignon (84), Bagnols sur Cèze (30), Boulogne sur Mer (62), Cannes (06), Chamalières (63), Creil (60), Epernay (51), Gravelines (59), Hazebrouck (59), La Motte-Servolex (73), Nemours (77), Nîmes (30), Noisy-le-Sec (93), Pont Saint Esprit (30), Puteaux (92), Reims (51), Saint Omer (62), Sceaux (92), Vannes (56), Vence (06), Vienne (38), Wimereux (62). De nombreuses autres villes étudient sa mise en place pour les mois à venir, et certaines d'entre elles ont fait le choix de le réserver à leurs administrés (cf. carte jointe).

Vous bénéficiez d'un véhicule écologique et vous résidez à Tournettes-sur-Loup ? Comment bénéficier de l'avantage ? Il vous suffit de vous rendre au poste de police municipale de Tournettes-sur-Loup, muni de votre certificat d'immatriculation. Il vous sera remis un disque vert et une pastille autocollante d'identification, valable dans toutes les collectivités signataires. Une bonne raison supplémentaire pour passer le cap, et faire l'acquisition d'un véhicule écologique ? Il en existe de plus en plus sur le marché de l'occasion...

Plus d'informations sur le disque vert :

Internet : <http://www.forumdesmobilités.com/vous-etes-une-collectivité>

Contact : Guillaume Métivier 06 60 74 17 46 guillaume.metivier@compubics.com